
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de BEAUVOIR (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du 25 février 2021 sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section B n°542 sise 7 route du Mont Saint Michel pour une contenance totale de 983 m ² .
POS/PLU :	Zone Uh du PLUi de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie (approuvé le 06/03/2020) : sont autorisées les constructions et installations à destination d'habitation (logements et ébergement) et les activités compatibles avec l'habitat.
PROJET :	Acquisition d'un terrain et de l'ancienne station-service dans le cadre d'une intervention au titre du fonds friches afin d'aménager une place de marché estival avec des halles, l'ouverture d'un point d'information touristique et la création d'un parking.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	23 juin 2021 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Madame MACE.
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 12/02/2021
IMPUTATION :	Compte n°924 643 - BEAUVOIR « 7 route du Mont Saint Michel » Enveloppe projet : 113 400 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

ROUEN le 06/07/2021
Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

07 JUIL. 2021



Dominique LEPETIT

Gilles Gal